Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260408-DL_2026_04_14-DE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROUX**
**SÉANCE DU 08 avril 2026**

**Convocation du 02 avril 2026**

| | |
|---|---|
| Secrétaire de séance | Erick MASSON |
| Nombre de conseillers en exercice | 29 |
| Présents : 27 | M. HAREAU<br>Mme JACOB<br>M. MASSON<br>Mme BERNARD<br>M. GIRAUD<br>Mme MONSIMET<br>M. VAILLANT<br>Mme TREMAUDANT<br>M. THERIN<br>Mme LEVEQUES<br>M. MERIEULT<br>Mme LEPAYSANT<br>M. GLOAGUEN<br>Mme MARIAIS<br>M. LEVILLAIN<br>Mme LE GARS<br>M. GORON<br>M. COUTURE<br>Mme GAILLARD<br>M. ROUVRAIS<br>Mme JOUQUAND<br>Mme ADAM (arrivée à 18h45)<br>Mme BROSSELLIER<br>M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE<br>Mme DELAMARE<br>M. LEMEE<br>M. SAINT-LÔ |
| Représentés : 2 | Mme CHAUVIN par M. HAREAU<br>M. DINAHET par M. THERIN |
| Absents : 0 | |
| Nombre de conseillers en exercice | 29 |

**DL_2026_04_14**

**Désignation d'un représentant de la commune au SDE35**

Le Syndicat Départemental d'Electrification d'Ille-et-Vilaine (SDE35) est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de rennes, dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques/ il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique d'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Il regroupe, depuis le 1er mars 2010, l'ensemble des communes du département.

Le SDE35 est autorité organisatrice du service public d'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution d'électricité dont l'exploitation est actuellement confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession. Le DES 35 assure la compétence éclairage public pour 235 communes

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260408-DL_2026_04_14-DE

du département, dont Mesnil-Roc'h.
Le SDE accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- Pilotage du groupement d'achat d'électricité et gaz à l'échelle du département
- SERENE 35 : accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives

Le SDE35 intervient sur la mobilité décarbonée :

- Pilote le Schéma Départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- Gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge
- Porte des Appels à Manifestation d'Intérêt permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharge

Le SDE 35 contribue au développement des Energies Renouvelables (EnR) :

- En portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent
- En accompagnant les territoires dans l'élaboration de leurs plans climats
- Au travers de la Société d'Economie Mixte (SEM) Energ'iV dont il est actionnaire

Gouvernance :
Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie des EPCI.
Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les représentants communaux, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.
Dans chaque commune, le représentant est désigné par délibération du Conseil Municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours de son mandat.

Vu le CGCT et notamment son article L2122-25
Vu l'arrêté préfectoral du 03/11/2009 relatif à la création du SDE35,
Considérant que le rôle du/de la représentant.e communal.e rappelé ci-dessus,
Considérant qu'il convient de désigner un.e représentant.e de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et sui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat,

Il est proposé de désigner M. Erick MASSON représentant communal au SDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de M. Erick MASSON comme représentant de la commune de Mesnil-Roc'h au sein du SDE35.

Le secrétaire de séance

Erick MASSON

Mairie de Mesnil-Roc'h
Ille-et-Vilaine

Le Maire

Rodolphe HAREAU